



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 28/11/2023
Reçu en préfecture le 28/11/2023
Publié le
ID : 033-253306617-20231128-2023_63-DE



Séance du 28 novembre 2023 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-trois, le 28 novembre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 21/11/2023

Etaients présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX		Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	P	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE		Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur DUBOUREAU		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE		Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	EX	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT	P	Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT		Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	EX	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	P	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	EX	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	P	Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE		Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	P	Madame LECOULEUX	P	Monsieur SAUTREAU		Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	EX	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	P	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN		Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET		Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	EX	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH		Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI		Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur BLANC	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY		Madame LOUBAT		Madame GADRAT	P	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	EX	Monsieur MIEYEVILLE	P	Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
				Monsieur BERNARD	EX	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	P	Monsieur DUBEAU	

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le

ID : 033-253306617-20231128-2023_63-DE



Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	EX	Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL	

P = Présentiel

V = Visioconférence

PP = Présentiel partiel

Ex = Excusé

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés représentés par un(e) délégué(e) suppléant(e) conformément à l'article 5.2 des statuts et article 9 du règlement intérieur du Smicval :

Monsieur Jean-Claude ABANADES, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais représenté par Madame Martine LECOULEUX, Monsieur Patrice POTIER, Délégué titulaire de la Communauté de Commune du Grand Cubzaguais représenté par Monsieur Georges MIEYEVILLE.

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Madame Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente du Smicval et Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Gabi HOPER, Vice-Présidente du Smicval et Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Fabienne KRIER, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais donne procuration à Monsieur Michel VACHER, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Monsieur David RESENDE, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais,

Monsieur Georges ELIZABETH, Délégué titulaire de la CDC Isle Double Landais, donne procuration à Monsieur Francis PARROT, Délégué titulaire de la CDC Isle Double Landais,

Monsieur Francis JOUERT, Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire, donne procuration à Monsieur Louis CAVALEIRO, Vice-président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire,

Monsieur Jean-Louis BERNARD, Délégué titulaire de la CDC de Blaye, donne procuration à Madame Carole GADRAT, Déléguée titulaire de la CDC de Blaye.

Invités excusés :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,
Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de monsieur PATIES, Trésorier de Coutras,
Monsieur Jean-Luc CANTET conseillé aux décideurs locaux.

Sur les 48 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 28 novembre 2023, 30 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e) suppléant(e).

DELIBERATION n° 2023 - 63

Objet : Décision modificative n°1 pour l'exercice 2023

Rapporteur : Jean-Pierre DUEZ

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	48
Nombre de membre présents	30
Nombre de procurations	06
Nombre de votants	36

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2023-19 en date du 4 avril 2023 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2023.

Considérant qu'au vu de l'exécution budgétaire et du contexte, il est aujourd'hui nécessaire d'apporter des modifications en investissement et en fonctionnement.

DEPENSES et RECETTES REELLES1. En section de fonctionnement

Les modifications apportées sur la section de fonctionnement sont sans impact sur le résultat. Il s'agit en effet soit de dépenses complémentaires compensées par des baisses sur d'autres postes, soit de dépenses complémentaires couvertes par une recette :

Chapitre 67 – charges exceptionnelles : +41 900€ correspondant à des annulations de titres sur exercice antérieur. Le budget initialement prévu a été consommé et nécessite d'être abondé. Les 41 834 € sont destinés à prendre en charge les annulations de titre de redevance spéciale pour 30 000€ et la régularisation d'un titre Eco DDS pour 11 900€.

Les dépenses complémentaires du chapitre 67 sont compensées par :

- L'ajustement à la baisse pour -30 000€ du *chapitre 66 – charges financières* suite au décalage de la mobilisation de l'emprunt prévu en 2023
- La réémission du titre de recette Eco DDS de +11 900€ sur le compte 7488

⇒ Dépenses supplémentaires : + 41 900€

⇒ Dépenses supprimées : - 30 000€

Soit + 11 900 € de dépenses supp.

⇒ Recettes supplémentaires : + 11 900 €

2. En section d'investissementOpération 42 Grosses réparations véhicules / + 59 500€

La totalité des crédits ouverts sur l'opération a été consommée. Afin de permettre de prendre en charge la réparation du moteur d'un poids lourd (devis : 45 000€) et d'éventuelles réparations supplémentaires d'ici la fin de l'année, l'enveloppe nécessite d'être abondée.

Opération 72 Projet Impact / -59 500€

Au regard de l'exécution à date de certaines dépenses, il est proposé de libérer des crédits à hauteur de 59 500€.

Opération 60 CET Petit Palais / +9 500€

Le SMICVAL est propriétaire et exploitant du site ICPE de l'ancien centre d'enfouissement technique de Petit-Palais-Et-Cornemps (sous régime ICPE post exploitation).

Dans le cadre d'une étude pour l'implantation d'un projet photovoltaïque, les services du Smicval ont pu identifier que SUEZ (l'ancien exploitant) n'occupe qu'une partie de la parcelle, précisément le numéro : AH25.

Le Smicval souhaite donc investir pour obtenir l'entière et pleine propriété.

Cette acquisition nécessite un ajustement budgétaire à hauteur de l'ensemble des frais (acquisition, frais de notaire, frais de géomètre), soit + 9500€.

Opération 56 (Pôle environnement) / +237 500€

L'activité de la DEU (Direction Expérience Usager) évolue et augmente significativement avec le déploiement des réformes NeoSmicval (notamment la nouvelle collecte). Les locaux, devenus trop exigus et insuffisamment insonorisés pour accueillir les équipes et le public extérieur, nécessitent des travaux de modernisation et d'extension. Les études de faisabilité réalisées ont permis d'affiner le budget global et l'ajustement budgétaire à prévoir en DM.

Opération 74 Smicval Market Blaye / -247 000€

Le démarrage des travaux du Smicval Market de Blaye ayant du retard, des crédits peuvent être libérés pour un montant de 247 000€ sur l'opération 74.

En investissement tous les besoins supplémentaires indiqués sont compensés par des dépenses non réalisées.

- ⇒ Dépenses supplémentaires : +306 500€
 - ⇒ Dépenses supprimées : - 306 500€
- Soit + 0€ de dépenses supplémentaires**

OPERATIONS D'ORDRE

Dans le cadre des travaux de fiabilisation de l'inventaire préalables au passage à la M57, les frais d'étude comptabilisés en investissement mais non suivis de réalisation doivent faire l'objet d'une régularisation afin d'être amortis et sortis de l'inventaire.

Les amortissements des frais d'études à régulariser s'élèvent à +500 k€.

Ces opérations, non prévues au BP, sont sans impact (dépenses = recettes) mais nécessitent les ajustements budgétaires suivants :

En section de fonctionnement

En dépense : + 500 k€ sur chapitre 042 – compte 6811 Amortissements
-500 k€ sur le chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

En section d'investissement :

En recette : - 500k€ sur le chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement
+500 k€ sur le chapitre 042 – compte 28031 Amortissement

Synthèse - Dépenses / Recettes

Section de fonctionnement	
Dépenses	11 900 €
<i>Dépenses supplémentaires</i>	<i>541 900 €</i>
67 - charges exceptionnelles	41 900 €
42 - opérations d'ordre (68 - dotations aux amortissements)	500 000 €
<i>Dépenses supprimées</i>	<i>-530 000 €</i>
66 - charges financières	-30 000 €
021 - opérations d'ordre	-500 000 €
Recettes	11 900 €
<i>Nouvelles recettes</i>	<i>11 900 €</i>
7488 - soutiens	11 900 €
TOTAL Fonctionnement	+11 900€

Section d'investissement

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le

ID : 033-253306617-20231128-2023_63-DE

Dépenses

Dépenses supplémentaires

OPE 42 - Grosses réparations

59 500 €

OPE 56 Pôle environnement

237 500 €

OPE 60 CET Petit Palais

9 500 €

Dépenses supprimées

-306 500 €

OPE 72 - Projet Impact

-59 500 €

OPE 74 Smicval Market Estuaire

-247 000 €

Recettes

0 €

Nouvelles recettes

500 000 €

42- opérations d'ordre (28 - amortissements)

500 000 €

Recettes supprimées

-500 000 €

23 - opérations d'ordre

-500 000 €

TOTAL Investissement

0 €

Compte tenu des éléments susvisés détaillés, il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir adopter la Décision budgétaire Modificative n°1 pour l'exercice 2023.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après avoir pris connaissance des éléments fournis, le Comité syndical, à la majorité des Membres présents :

Pour	32
Contre	0
Abstentions	04

Décide :

Article 1 :

D'approuver la Décision budgétaire Modificative n°1 pour l'exercice 2023, comme décrite ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents en découlant.

Article 3 :

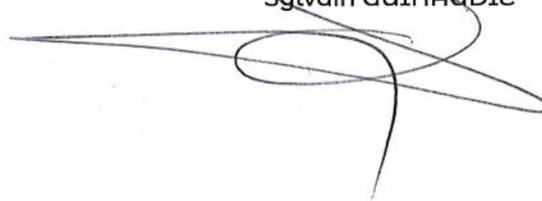
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME**

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 28 novembre 2023

Publié le : 28.11.2023

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE



Le Secrétaire de séance,
Michel VACHER

